



Communiqué de presse

Le projet de loi dit de transformation de la fonction publique est depuis lundi 13 mai discuté à l'Assemblée Nationale en procédure accélérée. Ce projet porte atteinte au statut actuel des fonctionnaires.

Porteurs de droits et d'obligations pour les fonctionnaires, le statut général repose aujourd'hui sur quatre lois garantes d'un service public rendu pour l'intérêt général et qui se fondent sur trois principes : principe d'égalité, principe d'indépendance et de neutralité, principe de responsabilité. Ces principes protègent l'usager citoyen et la population contre les dérives des décisions administratives et politiques et garantissent que le service public est rendu par des fonctionnaires de manière neutre et impartiale. C'est le principe de la Fonction publique de carrière.

Que l'on soit riche ou miséreux, quelles que soient notre couleur de peau, nos idées politiques, philosophiques ou religieuses, nous sommes tous égaux devant la loi et devons tous être traités de manière impartiale et neutre. Quel que soit le pouvoir en place, les fonctionnaires assermentés sont tenus de rendre ce service public à tous les citoyens. Le fonctionnaire a la faculté de refuser un ordre illégal.

Le projet de loi remet en cause directement les principes fondamentaux du statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers. Il s'attaque également à tous les dispositifs permettant aux agents d'être traités de manière identique grâce aux règles qui s'appliquent pour tous en matière de carrière, de rémunération, de mutation, de conditions de travail.

Demain les organismes de défense des agents devant ces règles, les Commissions Administratives Paritaires (CAP), seront vidées de leur contenu les CHS-CT fusionneront avec les Comités Techniques (CT) dans lesquels aujourd'hui doivent être discuté avec les représentants des personnels les réorganisations de travail.

Le gouvernement veut avoir les mains libres pour rendre les agents corvéables à merci, les affecter d'office y compris sur d'autres administrations ou dans des entreprises privées (externalisation des missions), sans garanties pérennes de rémunération ou de retour dans l'administration d'origine. Il veut supprimer un maximum de fonctionnaires (rupture conventionnelle, départs volontaires) et avoir recours à des contrats de droit privé. C'est la fin de la neutralité des fonctionnaires, c'est le recrutement des amis des amis, c'est la porte ouverte à toutes sortes de discriminations.

Avec tous les fonctionnaires, les agents des finances publiques refusent d'être ainsi liquidés. Ils l'ont clairement exprimé encore jeudi 9 mai en étant à plus de 25% en grève et en manifestation. Ils l'ont à nouveau exprimé mardi 14 mai dans une action « mardi noir à la DRFIP du Rhône ». Les photos jointes en témoignent.

Mardi 21 mai, les agents des finances distribueront dans tous le département des tracts aux usagers et les appelleront à signer une pétition de soutien, pour dire non au projet de loi de transformation de la fonction publique et non au démantèlement de la DGFIP.

Ce démantèlement va de pair avec le projet de loi. À l'image de ce qui se fait dans d'autres administrations, le réseau actuel de la DGFIP est menacé de disparition.

Contrairement à ce que M Macron a annoncé dans son interview télévisée, il n'est pas question de remettre des services publics dans les territoires, dans les campagnes et les petites et moyennes agglomérations. Demain il n'y aura plus de trésoreries mais des agences comptables, demain il n'y aura plus de guichets pour recevoir les usagers mais des permanences dans des Maisons France Service (MFS) où les usagers n'obtiendront pas de réponses ! Leurs demandes seront simplement transmises aux services compétents par des travailleurs qui ne seront peut-être plus des fonctionnaires (quid du secret professionnel ?).

Voilà le service public de demain selon le gouvernement Philippe - Darmanin ! Ce n'est pas celui qu'attendent les citoyens, ce n'est pas celui que défendent les fonctionnaires des finances ! Les secrétaires des organisations syndicales sont à votre disposition pour de plus amples détails notamment sur le projet de démantèlement de la DRFIP Rhône.

S. Vaillant (Solidaires) M. Diouf (CFDT) D. Leyrat (CFTC) Y. Raichl (FO) F. Couchoud (CGT)